BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 29 avril 2025	Heure de début : 14h00	

Le 29 avril 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

MEMBRES PRÉSENTS	
Nom Prénom	**Structure**
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de M. GUITTON)	Pornic Agglo Pays de Retz
GARAND Annabelle	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
PROVOST Éric	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG)
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
MICHAUD François	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne
COTONNEC Gwennaëlle	Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)

AUTRES ACTEURS PRÉSENTS	
QUINIO Agnès	Pornic Agglo Pays de Retz
LE DAVADIC Jérôme	Communauté de communes Sud Estuaire
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS	
Nom Prénom	**Structure**
HENRY Philippe	Conseil régional des Pays de la Loire
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire
GUILLÉ Daniel	Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
COIGNET Thierry	Syndicat Loire aval (SYLOA)
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
GUITTON Jean-Sébastien	Nantes métropole
SIMON Thomas	Comité Régional de Conchyliculture
LAFFONT Jean-Pierre	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
BELIN Catherine	Bretagne Vivante
POUPARD Marie-Claire	UFC Que Choisir
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire
GIRARD Pierre-Eliel	DDTM Loire-Atlantique

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 avril 2025

2. Avis du Bureau de la CLE :
   - Projet d'Accord de Territoire Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade 2025-2027 *(Pornic Agglo Pays de Retz – Communauté de Communes Sud Estuaire / SYLOA)*
   - Contribution à la concertation du public pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique *(SYLOA)*

3. Questions diverses

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis annonce l'ordre du jour. Le projet d'accord de territoire sera présenté par Mme QUINIO de Pornic Agglo Pays de Retz et par M. LE DAVADIC de la Communauté de communes Sud Estuaire, préalablement à la présentation de l'analyse par l'équipe d'animation du SAGE. Il s'agira également d'apporter une contribution dans le cadre de la concertation du public sur le projet GiLA pour la mise en place d'un nouvel axe électrique sur la façade atlantique.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur MICHAUD, nouveau représentant de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire au sein de la CLE, qui prend également la succession de M. D'ANTHENAISE au sein du bureau de la CLE.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 avril 2025

M. CAUDAL invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2025. Aucune remarque n'est exprimée.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Avis du Bureau de la CLE

Projet d'Accord de Territoire Sud Estuaire et Côte de Jade 2025-2027

Présentation de l'accord de territoire

Intervention de Mme Agnès QUINIO (Pornic Agglo Pays de Retz) et M. LE DAVADIC (Communauté de Communes Sud Estuaire)
Diapositives 4 à 25

M. CAUDAL rappelle aux membres du Bureau de la CLE que le sous-bassin versant de référence Sud Estuaire et Côte de Jade apparaît désormais distinctement dans le nouveau SAGE. Le territoire était précédemment rattaché au sous-bassin versant de référence Acheneau-Tenu, formant alors un seul et même sous-bassin versant. Le sous-bassin versant de référence Sud Estuaire et Côte de Jade regroupe désormais, pour tout ou partie, les communes de Corsept, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-mer et Préfailles. Dans le SAGE de 2009, ces secteurs n'étaient pas pris en compte car elles n'étaient pas des masses d'eau cours d'eau. Ces secteurs appartiennent désormais aux masses d'eau côtières et de transition. Sur ce territoire, les deux EPIC-fp que sont Pornic Agglo Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire ont fait le choix de se regrouper sous la forme d'une

entente dans le cadre de la réforme de la maîtrise d'ouvrage du Pays de Retz. L'entente est la structure porteuse de l'accord de territoire présenté. Les deux EPCI-fp réalisent leurs travaux en régie en gardant la maîtrise d'ouvrage des opérations, et ont chacun créé un service dédié à la compétence GEMAPI. M. CAUDAL indique que la présentation de l'accord de territoire reviendra dans un premier temps sur le bilan du 1er CT Eau pour lequel les montants financiers sont supérieurs au prévisionnel du fait de surcoûts de travaux. Il indique qu'un opérateur privé s'inscrira dans la démarche du prochain accord de territoire, la laiterie Saint-Père. Ce territoire urbanisé est très riche car il borde l'estuaire, l'océan, et se voit de fait concerné par la gestion du trait de côte. Enfin, il souligne que le territoire recense les captages des Gâtineau et du Gros Caillou, dont les actions sont sous maîtrise d'ouvrage d'Atlantic' eau. Il donne la parole à Mme QUINIO et M. LE DAVADIC pour débuter la présentation de l'accord de territoire.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de Mme Julie PIERRE (SYLOA)

Diapositives 26 à 38

M. CAUDAL remercie Mme QUINIO et M. LE DAVADIC pour leur intervention. En tant que vice-président à Pornic Agglo Pays de Retz, il met en avant les échanges entre les deux équipes techniques des deux EPCI-fp, gage d'une collaboration réussie. Dans le cadre de l'entente, les élus concernés se sont montrés particulièrement volontaires, permettant d'obtenir un bilan plus que satisfaisant pour la période 2022-2024. La participation des maîtres d'ouvrages était prévue à hauteur de 20%, et s'élève finalement à 46% pour assumer les surcoûts plus importants, en particulier pour les travaux sur cours d'eau en milieu urbain. Ces surcoûts ont été pris en charge de manière importante par les EPCI-fp, alors que parallèlement, la part des financeurs a diminué compte tenu de l'augmentation du bilan global des dépenses. L'autofinancement des EPCI-fp formant l'entente montre leur volonté de poursuivre la dynamique en régie directe, avec une structure administrative simple qu'est l'entente. Il donne la parole à Mme PIERRE pour présenter l'analyse de l'équipe d'animation du SAGE.

Interventions

M. CAUDAL remercie Mme PIERRE pour l'analyse au regard du SAGE Estuaire de la Loire. Il poursuit en donnant la présidence de la séance à M. PROVOST pour animer les échanges, puis procéder au vote. Il indique qu'il ne prendra pas part au vote.

M. PROVOST invite les participants à partager leurs questions et observations.

M. PONTHIEUX indique que l'Agence de l'eau est partenaire financier des maîtres d'ouvrages et des structures formant l'entente pour cet accord de territoire. Il s'agit d'un accord de territoire prenant en compte l'ensemble des actions portées par les acteurs locaux sur le littoral. Les actions et les financeurs que sont l'Agence de l'eau, la Région et le Département de Loire-Atlantique apparaissent, y compris en l'absence de subventions pour certaines lignes, pour présenter la démarche dans son ensemble. Les partenaires financiers restent présents même si le contexte actuel est complexe. L'Agence de l'eau reste le premier acteur financier pour ce nouvel accord de territoire, dans les prévisionnels financiers. Il espère que le 12ème programme permettra d'accompagner toutes les actions programmées. Il salue la volonté des services et des élus d'avancer, en particulier pour la masse d'eau de transition directement concernée par la démarche.

M. MICHAUD est favorable à l'accord de territoire. Il partage un point de vigilance concernant les acquisitions foncières qui vont doubler avec la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales. Il précise que la profession agricole ne veut pas de sanctuarisation des zones humides. Une collaboration est attendue pour que les terres agricoles puissent toujours être exploitées par les agriculteurs. Pour réduire l'impact des pesticides et des nitrates, il indique que la profession

agricole est favorable. Il est essentiel que l'ensemble des enjeux fasse l'objet d'explications auprès de la profession agricole, en particulier auprès de ceux non formés. Le dialogue doit être important entre les personnes. Il faut être persuasif, savoir expliquer les contextes et les méthodes, et présenter les actions avec pédagogie tout au long de cette démarche de dialogue.

M. PROVOST propose de procéder au vote pour cet accord de territoire. Il note que M. CAUDAL ne prend pas part au vote.

Avec 8 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur le projet d'accord de territoire Sud Estuaire et Côte de Jade 2025-2027. Les membres du Bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

- Intégrer l'incitation des communes et leurs groupements à prendre en compte les inventaires zones humides, éléments structurants du paysage et plans d'eau réalisés sur le territoire dans les projets d'aménagement ;
- Ajouter pour la prochaine stratégie et prochain accord de territoire des actions en lien notamment avec :
  - le développement du réseau de suivis hydrométriques en lien avec les conclusions de l'étude HMUC Estuaire de la Loire,
  - la programmation d'inventaires des zones d'expansion de crues et des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement (en lien avec le PEP préalable à un PAPI sur le secteur).

M. CAUDAL remercie Mme QUINIO et M. LE DAVADIC pour leur intervention et le travail remarquable fait sur le terrain.

Contribution à la concertation du public pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique

Présentation de l'accord de territoire
Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 39 à 52
M. CAUDAL donne la parole à Mme VAILLANT pour débuter la présentation du projet GiLA.

Interventions
M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour la présentation. Il indique avoir participé la veille à un atelier à Préfailles sur ce projet. Les interventions du public et des élus présents rejoignent les préoccupations présentées dans la proposition de contribution de l'équipe d'animation du SAGE. Sur la partie sud de l'estuaire, deux sites d'atterrage sont envisagés à Pornic et Préfailles. Ces sites viennent se placer au sein d'espaces naturels sensibles pour lesquels des précautions sont à prendre, ainsi qu'au sein de milieux agricoles. Le tracé pour rejoindre Cordemais n'est pour le moment pas connu. Il confirme l'intérêt de souligner la présence des périmètres des captages des Gâtineau et du Gros Caillou. Il soutient la proposition de contribution pour que les tracés définitifs ne passent pas dans les périmètres de captage, mais également dans les zones de marais. A ce stade du projet, dans la mesure où les sites d'atterrages n'ont pas été arrêtés, des études prospectives sont en cours. Dans ce cadre, il est important que la CLE puisse mettre en avant les objectifs, dispositions et règles du SAGE pour une prise en compte par RTE. Il est ainsi important que le SYLOA soit associé, tout comme le producteur d'eau concerné, Atlantic'eau.

Mme ORSAT indique que les stations de conversion intègrent des transformateurs principaux qui apportent des contraintes fortes en matière de sécurité et d'environnement du fait de la présence de produits, notamment d'huile. La proposition de mettre en œuvre des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales favorables à l'infiltration des eaux dans le sol peut ne pas toujours être possible, et doit être mise en relation avec les contraintes réglementaires existantes pour ces eaux qui sont à prendre en compte par une gestion spécifique. Cela ne concernera probablement pas l'intégralité de la surface du projet concerné mais une partie.

M. CAUDAL propose d'adopter la proposition de contribution en y intégrant la réserve formulée par Mme ORSAT. M. CAUDAL invite les présents à participer aux différents ateliers et réunions organisés sur le territoire dans le cadre de la concertation du public. Ces temps vont aboutir à des questions importantes auxquelles RTE devra répondre dans le cadre de l'élaboration du projet.

Avec 7 voix « pour », le Bureau de la CLE adopte la proposition de contribution de l'équipe d'animation du SAGE amendée.

---

3. Questions diverses

Rencontre avec la Chambre d'agriculture

M. CAUDAL souhaite rendre compte de la rencontre du 17 avril dernier avec la Présidente de la Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique et son 1er Vice-président, en présence de M. GUITTON, M. JOSEPH (directeur du SYLOA) et Mme VAILLANT. Cette rencontre a été sollicitée en juin 2024 et avait été reportée dans l'attente de la fin des élections de la Chambre d'Agriculture et de la désignation d'une nouvelle présidence. La demande avait alors été formulée au regard des difficultés remontées par les techniciens dans la réalisation des actions des CT Eau sur certains territoires, en particulier des inventaires zones humides. L'incident du début d'année 2025 sur le territoire Brière-Brivet avait également été partagé par M. PROVOST en Bureau de la CLE. Cette rencontre avait pour objectif de trouver des solutions pour améliorer les situations sur le terrain. Lors de ce rendez-vous, trois éléments conclusifs ont été notés par M. CAUDAL :

- la volonté de la Chambre d'agriculture de mettre en œuvre les dispositions du SAGE et notamment les inventaires dans le cadre des CT Eau et futurs accords de territoire,
- la nouvelle gouvernance de la Chambre d'agriculture avec sa représentation renouvelée au niveau de la CLE et du Bureau de la CLE. Ainsi, pour la Loire-Atlantique, M. MICHAUD est un des deux nouveaux représentants. La désignation pour remplacer M. LELORE en Maine-et-Loire est en cours. Également, pour permettre une meilleure concertation sur le terrain, et au regard des sujets incompris ou méconnus sur le territoire, la Chambre d'agriculture va adresser au SYLOA la liste des représentants et référents techniques à l'échelle du SAGE et à l'échelle des sous-bassins versants de référence du SAGE, à convier aux travaux d'inventaires ou autres actions menées, permettant par ailleurs de porter la voix de la Chambre d'agriculture. Des référents à l'échelle communale seront également définis ; les listes seront prochainement communiquées. La CLE relayera l'ensemble de ces éléments aux maîtres d'ouvrages qui mettent en œuvre les CT Eau, accords de territoire et inventaires,
- la nécessité de réunions d'explication en amont des inventaires pour éviter que les bureaux d'études et les techniciens arrivent sur le terrain sans que les principaux concernés ne soient informés.

Il porte un témoignage sur les inventaires réalisés dans le cadre du contrat territorial Sud Estuaire et Côte de Jade. Le bilan recense deux refus de pénétrer sur les parcelles. Il souhaite également évoquer

les captages des Gâtineau et du Gros Caillou où une association qui regroupe les agriculteurs exploitants sur le périmètre du captage s'est formée. Une réunion de travail s'est tenue courant mars en présence des exploitants agricoles pour une meilleure compréhension de la situation et des difficultés rencontrées par les producteurs d'eau concernant les molécules repérées dans le cadre de leurs analyses. En collaboration avec la Chambre d'agriculture et la maison de l'agriculture de Sainte-Pazanne, cela a aussi permis de définir, pour ces secteurs sensibles que sont les périmètres de captage, un développement économique compatible avec les objectifs en termes d'amélioration de la qualité des eaux brute avant traitement. Dès lors qu'un climat de confiance se met en place, les acteurs avancent ensemble. Il partage pour autre exemple la situation sur le captage de Machecoul. Une réunion s'est organisée en présence des parties prenantes pour mieux connaître les difficultés et impasses techniques de chacun que ce soit au regard des cahiers des charges à respecter ou des molécules identifiées. A l'issue, un accord a pu être voté à l'unanimité par la CLE de la Baie de Bourgneuf et du marais Breton. En prenant en compte les impasses techniques de chacun, en partant de ce principe, le territoire a pu aboutir sur cet accord. Aussi, il reste persuadé qu'être au plus près du terrain permet d'effacer les postures et d'avancer ensemble. A la suite de ce rendez-vous avec la Chambre d'agriculture, il indique qu'une modification au cahier des charges sera également à engager pour mentionner la Chambre d'agriculture en tant qu'acteur à associer aux instances des inventaires (NDLR : Dans le cahier des charges actuel, « les agriculteurs ou leurs représentants » sont intégrés dans les groupes d'acteurs locaux et « les représentants des usagers et propriétaires » au sein du COPIL.). Un courrier de la part de la Chambre d'agriculture est attendu pour partager ses attentes de manière explicite. L'objectif est que les représentants et référents de la Chambre d'agriculture soient consultés en amont des inventaires. Il retient par ailleurs l'importance de travailler sur le terrain avec l'ensemble des acteurs de l'eau, et de s'inscrire dans une démarche de concertation.

M. MICHAUD rejoint la synthèse partagée par M. CAUDAL. Concernant les référents territoriaux, le travail a été initié en Loire-Atlantique ; des compléments doivent parvenir du Maine-et-Loire. Il indique également que, par méconnaissance, certains agriculteurs n'acceptent pas l'intrusion sur le terrain sans être prévenus. Un temps de communication en préambule est alors nécessaire par les maîtres d'ouvrages. La profession agricole ne s'oppose pas aux travaux inscrits dans les contrats territoriaux eau. Toutefois, en tant que principal acteur sur le terrain, l'inventaires des zones humides peut avoir un impact sur leur exploitation et sur leur économie.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur présence.